

# ARDIAN

## POLITIQUE DE GESTION DES CONFLITS D'INTERETS

Ardian dispose d'une politique de gestion des conflits d'intérêts conformément à la réglementation en vigueur. Ardian maintient et applique des dispositions organisationnelles et administratives efficaces, en vue de prendre toute mesure raisonnable destinée à identifier, prévenir, gérer et suivre les conflits d'intérêts pour éviter qu'ils portent atteinte aux intérêts des Fonds<sup>1</sup> et de leurs investisseurs.

### > Les conflits d'intérêts potentiels

Ardian prend toutes les mesures raisonnables pour identifier et gérer les conflits d'intérêts qui peuvent survenir entre :

- (1) Ardian, y compris ses employés ou représentant désigné, et un Fonds géré ou les investisseurs dudit Fonds;
- (2) Un Fonds ou les investisseurs de ce Fonds et un autre Fonds ou les investisseurs de cet autre Fonds;
- (3) Un Fonds ou les investisseurs de ce Fonds et un autre client d'Ardian.

L'identification des conflits d'intérêts a conduit à l'élaboration d'une cartographie des conflits d'intérêts. Cette cartographie recense les situations qui donnent ou sont susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts tel que :

- Intérêts divergents entre un employé/ un représentant désigné et un Fonds Ardian - cas où un employé ou un représentant désigné d'Ardian détiendrait un intérêt personnel dans une société cible ou une société concurrente.
- Allocation des investissements - des conflits peuvent survenir entre les Fonds ou entre les investisseurs de différents compartiments en fonction de l'allocation des opportunités d'investissement.
- Traitement préférentiel des investisseurs - dans le cas où certains investisseurs bénéficient de conditions favorables en ce qui concerne les possibilités de co-investissement ou les frais.

---

<sup>1</sup> Le terme Fonds inclus également les mandats gérés par Ardian.  
Politique de gestion des conflits d'intérêts - Dernière mise à jour : Avril 2017

## > Identification et gestion des conflits d'intérêts

Ardian a implémenté les dispositifs suivants pour identifier et gérer les conflits d'intérêts :

- Principe d'interdiction pour les employés ou représentants désignés, d'investir ou de co-investir aux côtés des fonds Ardian<sup>2</sup>.
- Formation des employés: tous les employés concernés reçoivent une formation périodique sur les exigences réglementaires et légales auxquelles ils sont soumis et les procédures propres à prévenir les conflits d'intérêts. Les conflits que les employés détectent sur la base de ces procédures et principes doivent être signalés à l'équipe Conformité et par lui au Directeur Général.
- Politique en matière de cadeaux et avantages: les procédures internes définissent les règles d'acceptation des cadeaux ou avantages par les employés d'Ardian provenant de relations professionnelles.
- Transactions personnelles: Ardian établit des règles pour les transactions personnelles de ses employés, ils doivent être en mesure de justifier leurs transactions personnelles sur les marchés financiers à l'équipe Conformité.
- Muraille de Chine : analyse au cas par cas de la nécessité de mettre en place un cloisonnement entre les parties impliquées dans une transaction envisagée.
- Allocation des investissements: des politiques formelles ont été adoptées pour répartir les opportunités d'investissement entre les Fonds
- Indépendance: Ardian dispose de structures organisationnelles pour s'assurer que les personnes responsables de l'évaluation des actifs sont indépendantes des équipes de gestion.
- Autres procédures: maintien d'un registre des conflits d'intérêts, procédures de barrière à l'information, le cas échéant.

Lorsque les dispositions organisationnelles ou administratives prises par Ardian pour gérer les conflits d'intérêts ne suffisent pas à garantir, avec une certitude raisonnable, que le risque de porter atteinte aux intérêts des investisseurs sera évité, la société, informera clairement les investisseurs de la nature ou de la source de ces conflits d'intérêts.

---

<sup>2</sup> Sauf demande d'un investisseur ou obligations réglementaires ou légales  
Politique de gestion des conflits d'intérêts – Dernière mise à jour : Avril 2017